

Exercer le pouvoir disciplinaire

FORMATION

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître les grands principes et notions essentielles du droit disciplinaire
- Connaître et maîtriser les règles procédurales propres aux différentes sanctions disciplinaires
- Savoir mettre en œuvre ces procédures de manière sécurisée pour l'entreprise
- Avoir connaissance et pouvoir anticiper les éventuels contentieux à naître devant le Conseil des Prud'hommes suite au prononcé d'une sanction disciplinaire

PROGRAMME

- La notion de faute et de sanction disciplinaire
- Le règlement intérieur
- Les différentes procédures disciplinaires, de l'avertissement au licenciement
- Les règles en matière de prescription
- Le contentieux prud'homal découlant de l'exercice du pouvoir disciplinaire

SUIVI ET ÉVALUATION

- En début de formation, les participants seront invités à exprimer leurs attentes afin de valider l'adéquation entre les objectifs individuels et de formation
- Ces attentes seront reprises lors de la séquence d'évaluation de la formation pour relever en tour de table le niveau d'atteinte exprimé par les participants ainsi que la satisfaction vis à vis du contenu et du déroulement de la formation
- Une fiche d'évaluation



Prérequis :
Aucun



Public visé :
Personnel RH, dirigeants



Durée & modalités :
9 h à 17 h (7 heures) en présentiel



Dates de formation :
Mardi 05 novembre 2024



Reconnaissance :
Attestation de suivi



Coût & financement :
Nous consulter



Personne en situation de handicap :
Nous consulter



VOTRE CONTACT

Maud POUGET
07 48 94 13 84
pm@ui-26-07.com

MDI
Maison De l'Industrie

CONSEIL